



Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

ID : 066-246600449-20210218-23\_21\_CD66ASS-DE

23/2021

## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**  
Nombre de membres présents : **27**  
Nombre de votants : **33**  
Date de convocation : **12 Février 2021**

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **18 FEVRIER**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspès, dûment convoqué, s'est réuni à 16h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET :** CONVENTION ASSISTANCE  
TECHNIQUE DU CD66 - ASSAINISSEMENT

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspès) – TAURINYA (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – HUGUE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - BELLEGARDE (Passa)-DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, PEREZ, MON, MON, CAZENOVE (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD, ALBERT (Trouillas) LELAURAIN (Villemolaque).

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux  
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

Procurations :

R.BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA  
P.GERICAULT (Oms) à G.CHINAUD  
F.JEAN ( Saint Jean Lasseille) à P.XANCHO  
B.BATARD (Thuir) R.PEREZ  
J.PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) à S.CAZENOVE  
H.MALHERBE (Thuir) à R.OLIVE

Absents:

F.AUSSEIL (Caixas)  
A.BOURRAT, S.ADROGUER-CASASAYAS, S.RAYNAL (Thuir)  
C.QUINTA (Trouillas)  
Y.BARBE (Villemolaque)

**Madame Françoise BOUFFIL** est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 27 Novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

23/2020

**APPROBATION DE CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DES PYRENEES-ORIENTALES – SERVICE ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF**

**VU** les statuts de la Communauté en matière de service d'Assainissement collectif

Le Président **INFORME** l'Assemblée que par courrier du 21 Décembre 2020, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales (CD66) a proposé à la Communauté de Communes des Aspres de conventionner aux fins d'assistance technique pour les projets en matière d'assainissement collectif.

Les politiques de l'eau du Département et de la Communauté étant ambitieuses, les enjeux techniques sont importants pour chacun et notamment pour la Communauté, compétente en la matière. Aussi, conventionner avec la structure départementale lui permettrait de bénéficier des apports en ingénierie et de l'appui technique des services du SATESE et du SATEP, services départementaux.

Il est proposé de conventionner avec le Conseil Départemental pour la compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF afin de bénéficier de cette assistance à titre gratuit.

Le projet ayant été communiqué aux conseillers,

Il **OUVRE** la discussion.

N'appelant pas d'observations,

Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir valablement délibéré  
A l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés

**APPROUVE** la proposition du CD66 de mettre à disposition de la Communauté de Communes des Aspres, son assistance technique en matière d'assainissement collectif,

**APPROUVE** les termes du projet de convention avec les services du CD66 ainsi établis,

**AUTORISE** le Président à signaler la convention définitive à intervenir avec le CD66.

Ainsi FAIT et DELIBÉRÉ à THUIR, les jour, mois et an que dessus,

Le Président,  
  
René OLIVE

